

Mairie de Chambéon



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

D1-2023-04-14 : APPROBATION CA COMMUNE

D2-2023-04-14 : APPROBATION CG COMMUNE

D3-2023-04-14 : AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT

D4-2023-04-14 : AFFECTATON RESULTAT COMMUNE

D5-2023-04-14 : VOTE BUDGET COMMUNAL 2023

D6-2023-04-14 : VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

D7-20263-04-14 : REGLEMENT SALLES COMMUNALES

D8-2023-04-14 : TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

D9-2023-04-14 : MOTION CHU FEURS

D10-2023-04-14 : RENOUVELLEMENT MEMBRES COMMISSIONS LISTE ELECTORALE

Fait à Chambéon ; le 19 AVRIL 2023

Le secrétaire de séance

Gwendoline CHATTON

le Maire

Patrick MATHIEU

3 Impasse de la mairie – 42110 CHAMBEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D1-2023-04-14

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget communal puis sort.

Sous la présidence de Monsieur TROTTET Jérémie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-donne acte à Monsieur le Maire, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement 2022, lequel peut se résumer ainsi:

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (Mandats et Titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 050.19 e	571 349.28 €	+ 19 241.36 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	117 768.06 €	168 649.64 €	+ 50 881.58 €
+		+	+	
Report de l'exercice 2021	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	133 701.39 € €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	- 16717.93 €	€	
=		=	=	
TOTAL (Réalizations+Reports)		686 536.18 €	873 700.31 €	187 164.13 €

Reste à réaliser à reporter en 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022	0	0	
=		=	=	Solde d'exécution
Résultat cumulé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 050.19 €	705 050.67 €	153 000.48 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	134 485.99 €	168 649.64 €	34 163.65 €
	TOTAL CUMULE	686 536.18 €	873 700.31 €	187 164.13 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D2-2023-04-14

APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : , Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D3-2023-04-14

–AFFECTION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

:

: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick MATHIEU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **5 018.00 €**
- un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 3 122.91 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 57 094.42 €

C Résultat à affecter

.. **53 971.51 €**

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 10 813.32
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	16 479.16€
Besoin de financement F = D + E	5 661.84
AFFECTATION = C = G + H	5 661.84 €

1) Affectation en réserves R 001 en investissement	5 661.84€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	53 971.51 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D4-2023-04-14

–AFFECTATION RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2022

: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick MATHIEU, Maire.

Constatant que le compte administratif commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 19 299.09. €
- - un déficit de fonctionnement de :€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnent

A Résultat de l'exercice 19 299.09 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 133 701.98 €

C Résultat à affecter 153 001.07 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>			
D 001 (besoin de financement)		-	
R 001 (excédent de financement)	+	34 163.65 €	€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>			
Besoin de financement		1 292.98 €	
Excédent de financement (1)		34 163.65 €	
Besoin de financement F = D + E			
AFFECTATION = C = G + H		86 338.21	€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		152 942.75 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)		0.00 €
----------------------------------	--	--------

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : , Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D5-2023-04-14

-VOTE BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget communal 2023.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce budget qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	662 163.64 €	509 162.57 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		153 001.07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	662 163.64 €	662 163.64 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	209 038.86 E	174 875.21
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		34 163.65 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	209 038.86 €	209 038.86 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	871 202.50	871 202.50 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : , Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D6-2023-04-14

-VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget Assainissement.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce budget qui s'équilibre ainsi :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	85 875.51	31 904.00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		53 971.51 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 875.51 E	85 875.51 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	87 057.22 €	81 395.38 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		5 661.84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	87 057.22 €	87 057.22 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	172 932.73 €	172 932.73 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D7-2023-04-14

-REGLEMENT LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle les modalités de location des salles communales. Une convention est établie lors de la réservation ainsi que l'état des lieux entrants et sortants, permettant de facturer si besoin le manque et/ou la casse éventuelle de matériels.

Pour mémoire :

- Salle Arc en Ciel louée uniquement pour les habitants de Chambéon.
- Salle des Fêtes louée aux associations de la commune
Louée aux habitants de la commune
Louée aux habitants extérieurs.

Il informe le conseil municipal que d'autres salles sont susceptibles d'être mises à disposition pour des réunions diverses, il s'agit de la salle du conseil municipal, de la salle de la bibliothèque.

Il demande l'aval du conseil municipal pour ajouter ces 2 salles communales à la location et ajouter la location de la salle des fêtes aux organismes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de mettre à la location
 - o La salle du conseil municipal aux associations communales et organismes extérieurs
 - o La salle de la bibliothèque aux associations communales
 - o La salle des fêtes aux organismes extérieurs de la commune
- DIT que les tarifs feront l'objet d'une délibération à venir
- DIT que les modalités de réservation se font uniquement auprès de la Secrétaire de mairie.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D8-2023-04-14

-TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables pour la location des salles communales. Une convention est établie lors de la réservation ainsi que l'état des lieux entrants et sortants, permettant de facturer si besoin le manque et/ou la casse éventuelle de matériels.

Pour mémoire :

- Salle Arc en Ciel 160 € de location et 200 € de caution
- Salle des Fêtes associations de la commune gratuit la 1ère fois, ½ tarif la seconde et plein tarifs les fois suivantes
 - habitants de la commune 350 € et 300 € de caution
 - habitants extérieurs 550 € et caution 500 €.

Suite à la demande de l'association du Sou des écoles pour la gratuité annuelle de la salle des fêtes, et la mise à la location de 2 autres salles communales, il convient de mettre à jour les modalités et coût de locations de toutes les salles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE
- - o **Salle Arc en ciel** loué **uniquement** pour les habitants et associations de la commune au prix de 160 € la location et 200 € de caution
 - o **Salle des fêtes**
 - Associations communales, **sans exception**, gratuit la 1^{ère} fois puis forfait de 175 € (nettoyage + charges) à chaque réservation et caution de 300 €
 - Habitants de la commune location 350 € et 300 € de caution
 - Habitants extérieurs à la commune : location 550 € et 500 € de caution
 - Organismes et associations extérieurs de la commune :
 - Réunion location 175 € et caution de 300 €
 - Réunion avec repas ou collation : location 250 € et 30 € de caution
 - o **Salle du conseil municipal** : 50 € de caution, encaissée si salle rendue sale.
 - o **Salle bibliothèque**, gratuit pour les associations de la commune

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : , Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D9-2023-04-14

– MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

La Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et l'ensemble des communes concernées, en grande majorité rurales.

Dans ces conditions, c'est la vie de nos concitoyens qui est mise en danger. Les habitants de notre territoire sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et, par conséquent le recours aux urgences.

C'est pourquoi les élus membres du Conseil Municipal de CHGAMBEON expriment, par cette motion, leurs grandes inquiétudes face à cette décision qui constitue une mise en danger de nos concitoyens. Nous demandons donc le maintien des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu, la motion est débattue.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		14

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de la convocation 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme Sylvie VILLARD, Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D10-2023-04-14

**– RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION
DES LISTES ELECTORALES**

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 14 avril 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU